



# ÉLECTEUR EUROPÉEN

## Inscription sur listes électorales

L'inscription sur une liste électorale est indispensable pour voter lors d'une élection. Les citoyens de l'Union européenne domiciliés à Villard-de-Lans peuvent, sous certaines conditions, s'inscrire sur les listes électorales complémentaires afin de participer aux élections municipales et européennes.



Citoyenneté  
& état civil

**Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune ? Le service Relations Sociales et Citoyennes vous présente la marche à suivre.**



Vous pouvez vous inscrire sur liste électorale **toute l'année et au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour du scrutin.**

## QUI PEUT DEMANDER UNE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

**Pour demander votre inscription sur les listes électorales de la commune de Villard-de-Lans, vous devez remplir les conditions suivantes :**

- Posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne (liste ici) ;
- Être majeur au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille de celui-ci ;
- Jouir de vos droits civils et politiques ;
- Justifier d'un lien avec la commune, soit par une résidence principale, soit en y étant contribuable depuis au moins deux ans consécutifs, soit en y exerçant la fonction de gérant de société depuis au moins deux ans.

## COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

**Pour effectuer votre démarche, préparez les pièces justificatives suivantes :**

- Justificatifs d'identité et de nationalité : Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois (Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ; Attestation d'assurance habitation ; Quittance de loyer non manuscrite ; Bulletin de salaire ou titre de pension)

**La démarche peut être effectuée :**

- En ligne sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr)
- En déposant votre dossier papier, sans rendez-vous, auprès du service Relations Sociales et Citoyennes de la mairie. Dans ce cas, vous devrez également fournir les deux formulaires ci-dessous à télécharger en annexe ou à retirer sur place :

- Inscription d'un citoyen européen sur la **liste municipale** : **Cerfa 12670\*02**
- Inscription d'un citoyen européen sur la **liste européenne** : **Cerfa 12671\*02**



*En fonction de votre situation, d'autres pièces justificatives pourront être demandées.*

En cas de dépôt en Mairie, un récépissé vous sera remis.

## ENREGISTREMENT DE VOTRE INSCRIPTION:

Après réception du dossier complet, déposé en ligne ou en mairie, le **service Relations Sociales et Citoyennes** procède à son instruction.

Si celui-ci est complet et que vous remplissez les conditions d'inscription, votre inscription sera enregistrée dans le Répertoire électoral unique (REU). Vous recevrez ensuite une notification d'inscription signée par le Maire.

## RÉCEPTION DE VOTRE CARTE ÉLECTORALE :

Une carte électorale vous sera adressée par courrier avant le prochain scrutin. Sa présentation n'est pas obligatoire le jour du vote : une pièce d'identité en cours de validité suffit.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30

Le vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Tél : 04 76 94 50 00

### À QUEL TARIF ?

La démarche est gratuite.